

Le mot du Président

« Le SICECO contrôle et garantit la bonne application du cahier des charges de concession. Il mesure la qualité de l'électricité fournie et évalue les travaux d'amélioration du réseau, la sécurité et la défense des usagers. Il contrôle également les données comptables et financières. Cette mission est de toute importance puisqu'elle permet de veiller au maintien d'un service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés performant. Ce rapport dresse une évaluation synthétique de l'état de la concession et des performances du concessionnaire.

En 2012, notre concession accueille Châtillon sur Seine et compte 664 communes. Si le réseau HTA (20 000 volts) est étendu, il est plutôt bien structuré. Le réseau BT (basse tension - 230 volts), quant à lui, est remarquable pour une concession de type rural, comportant peu de fils nus et une proportion de réseau souterrain honorable. Cette année, la résorption des fils nus BT s'est accélérée et le nombre d'usagers mal alimentés a sensiblement diminué. Notre concession fait partie des meilleures de France au regard de la continuité d'alimentation. On ne peut que se réjouir de ces résultats plus que positifs.

Malheureusement, de nombreuses zones d'ombre et d'inquiétudes viennent ternir ce bilan. En tout premier lieu, le réseau vieillit, sans qu'aucune politique de remplacement ne soit prévue. Cela est préoccupant. Concernant les coupures, si la situation est excellente, elle ne doit pas occulter certains problèmes non pris en compte dans les indicateurs (enregistrement manuel des coupures BT, microcoupures répétées non comptabilisées, ...).

Du côté des données financières et comptables, trop d'incertitudes demeurent : absence de données, modifications unilatérales des modes de calculs, modalités de traitement des amortissements et des provisions... Le SICECO n'est pas toujours en mesure de valider la pertinence des comptes d'exploitation qui lui sont présentés alors qu'il constate des évolutions importantes sur le résultat annuel d'une année sur l'autre.

Une nouvelle fois, le SICECO se devait de réagir et son Comité syndical n'a pas validé le Compte Rendu annuel d'Activité de la Concession d'ERDF (CRAC) pour l'année 2012. Les trois autres Syndicats bourguignons ont également, de leur côté, refusé le CRAC d'ERDF.

Au service des communes et des usagers, le SICECO met tout en œuvre afin que l'électricité reste un service accessible pour tous dans des conditions financières acceptables et transparentes. »

Jacques Jacquenet

L'ESSENTIEL

664 communes

dont 18 urbaines

284 891

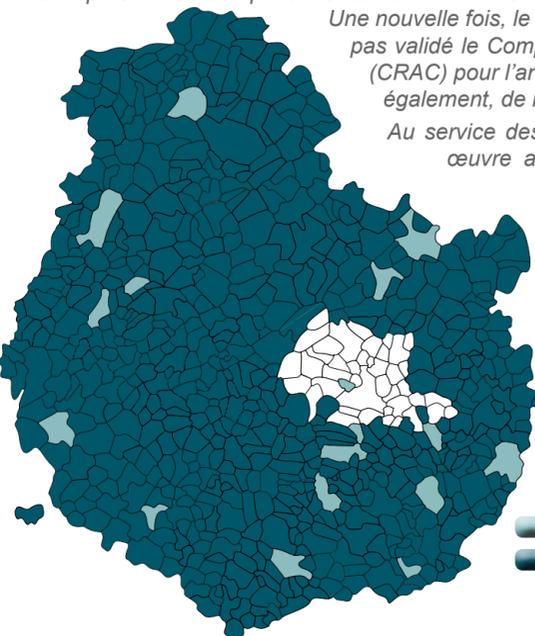
Habitants

159 288

Usagers

2028

Terme de la concession



POINTS

- Bonne qualité de fourniture d'électricité
- Très peu d'usagers mal alimentés
- Service aux usagers équitable respectant les procédures



POINTS

- Ouvrages vieillissants à surveiller
- Subsistance de quelques ouvrages sensibles
- Comptabilité incomplète et invérifiable

Pour comprendre

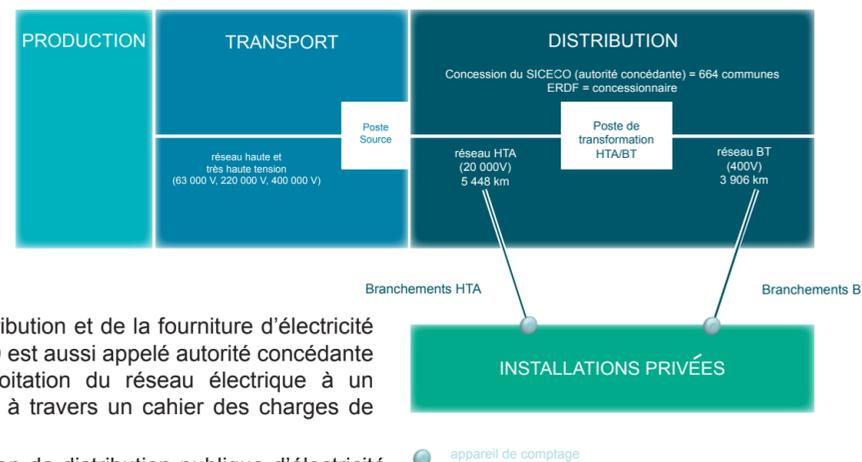
Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture de l'électricité

En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, en 2012, 664 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au SICECO. Le SICECO est aussi appelé autorité concédante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un cahier des charges de concession.

L'activité de la concession de distribution publique d'électricité est contrôlée par le SICECO à partir du suivi technique continu (travaux, réclamations, contraintes), de l'analyse des comptes-rendus annuels d'activité du concessionnaire (année 2012), des contrôles annuels détaillés de toutes les données relatives à la concession (comptabilité, valorisation des ouvrages, etc.). Les conclusions présentées correspondent à l'analyse du compte rendu annuel d'activité, remis par le concessionnaire au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice et de l'analyse de données supplémentaires demandées au concessionnaire pour un contrôle plus approfondi.

Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur ERDF et EDF branche commerce (EDF BC) pour ce qui concerne la vente de l'électricité aux tarifs réglementés.

Système électrique français



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

Crédits photographiques : © SICECO
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Rédaction et mise en page : service communication
Dépôt légal : octobre 2014 - ISSN : 2264 - 8364
Tirage : 1 700 exemplaires - Impression : Contact Habillages
Imprimé sur papier recyclé à 100 %

@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



CONTRÔLE DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ SYNTHÈSE

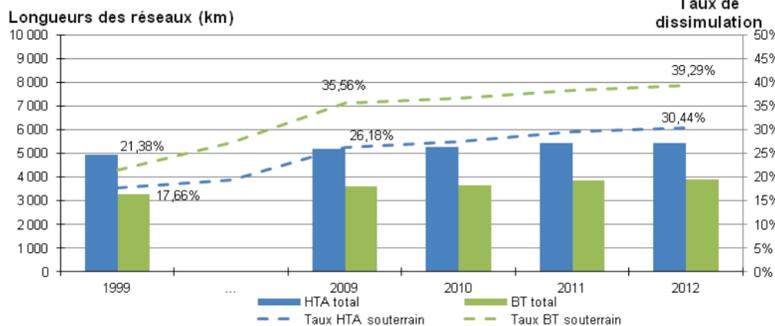
Portant sur l'exercice 2012



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Le patrimoine

Un taux d'enfouissement faible



L'enfouissement est une réponse partielle aux aléas climatiques : en 2012, le taux d'enfouissement HTA progresse lentement (environ 1 %), très en dessous de la moyenne nationale (41 %).

L'enfouissement du réseau BT correspond plutôt à une approche esthétique et progresse ainsi d'environ 1 % par an.

Les ouvrages sensibles

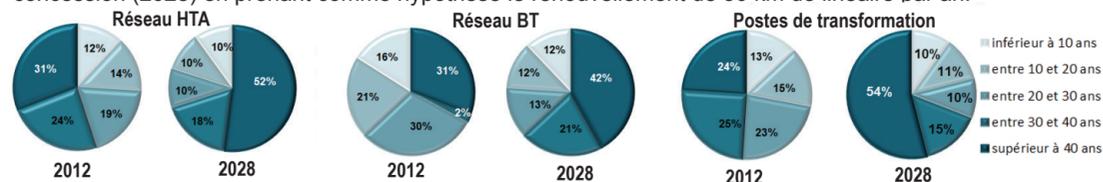
Le réseau HTA comprend 57 km de câbles de faible section (plus petit diamètre), 500 km de câbles aériens exposés aux risques climatiques et 113 km de câbles souterrains avec une isolation papier (première génération de câbles).

Concernant le réseau BT, on dénombre 303 km de fils nus (installations les plus fragiles et les plus disgracieuses), soit 12,8 % de ce réseau en aérien. En 2012, 18 km ont été déposés améliorant le rythme de résorption depuis 5 ans (moins de 10 km par an), dont 12 km par le SICECO. 2,5 km de câbles de faible section (plus petit diamètre) ont été supprimés. Ils représentent 20 % du réseau en fils nus (60 km). La proportion étant plus importante en zone urbaine que rurale, leur suppression par le concessionnaire devrait être plus importante. Il reste encore 304 cabines hautes dissimulées sur le territoire de la concession.

Réseau BT	Communes	Longueur aérien nu (m)	Faible section (m)	Faible section < 40 ans (m)	Taux nu / aérien 2012	Taux de faible section
Urbain	18	62 186	8 114	3 318	18,52 %	13,05 %
Rural	647	240 907	52 690	45 603	11,84 %	21,87 %
Totaux	665	303 093	60 804	48 921	12,78 %	20,06 %

Des réseaux de plus en plus vieillissants

La concession du SICECO est caractérisée par des réseaux anciens dont le renouvellement n'est pas programmé mis à part certains ouvrages sensibles comme les câbles papier souterrains. Les graphiques ci-dessous illustrent la situation des trois grandes catégories d'ouvrages en 2012 et une simulation en fin de concession (2028) en prenant comme hypothèse le renouvellement de 30 km de linéaire par an.



Les longueurs renouvelées par ERDF sur le réseau HTA représentent chaque année 20 à 30 km soit moins de 0,5 % du linéaire total. Ce rythme est insuffisant puisqu'il faudrait ainsi plus de 200 ans pour renouveler l'intégralité du réseau.

L'ESSENTIEL

- 29 Postes sources reliant les réseaux de transport et de distribution
- 5 448 km De réseau HTA (20 000 V)
- 4 329 Postes HTA/BT
- 3 906 km De réseau BT (400 V)
- 304 Cabines hautes

LE SAVIEZ-VOUS ?

ERDF réalise la majorité des travaux en HTA tandis que le SICECO intervient plus principalement sur le réseau BT. Cela s'explique par le régime des communes et la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession (le SICECO réalise les extensions pour les communes de moins de 2 000 habitants et ERDF se charge des communes de plus de 2 000 habitants).

La qualité, les usagers, les consommations

La qualité de la tension

L'indicateur est le nombre de clients mal alimentés (tension < 207 V). En 2010, le concessionnaire a modifié unilatéralement des paramètres dans son outil de calcul. Le SICECO a exprimé son désaccord quant à ces nouvelles modalités (voir synthèse contrôle de concession 2011 et 2012).

Sur les trois derniers exercices, l'indicateur s'améliore en raison d'un traitement systématique et rapide des usagers mal alimentés par le SICECO. Au 31 décembre 2012, le taux est de 0,3 %, niveau satisfaisant, sachant que les textes réglementaires fixent à 3 % maximum le pourcentage d'usagers mal alimentés.

La continuité d'alimentation

Elle se caractérise par le temps de coupure moyen. Malgré une légère augmentation, la concession du SICECO se place parmi les meilleures de France pour ce critère.

62 % des incidents ont lieu sur le réseau HTA, 9 % sur le réseau BT et 29 % à cause de travaux. Ce constat milite pour une priorisation des investissements sur le réseau HTA. À titre indicatif, un incident HTA concerne en moyenne 600 usagers alors qu'un incident BT ne touche que 40.

La qualité de la distribution sur le territoire du SICECO est excellente pour une concession à dominante rurale.

Les consommations

La quantité d'énergie distribuée sur le territoire de la concession a fortement augmenté (+ 7 %) alors que le nombre de clients reste stable. L'année 2011 ayant été particulièrement douce, cet accroissement correspond à un retour aux évolutions constatées les années précédentes (en moyenne, une augmentation de 2 % chaque année).

Les chiffres sur la démarche nationale d'accompagnement des clients démunis par EDF ne sont pas disponibles à l'échelle de la concession, excepté le nombre de TPN (Tarif de Première Nécessité). L'augmentation du nombre s'explique par l'automatisme de ces tarifs sociaux pour les bénéficiaires de la CMUC.

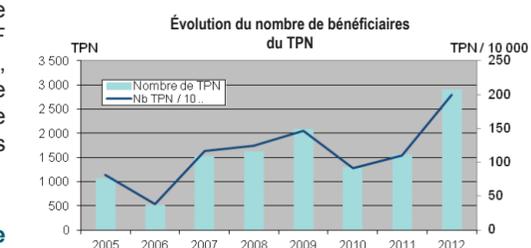
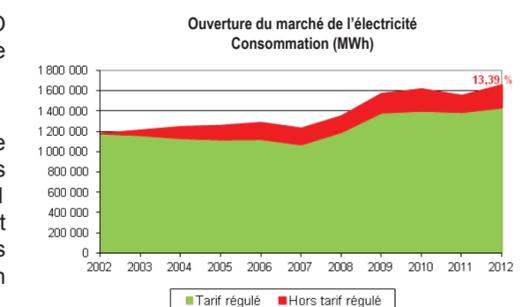
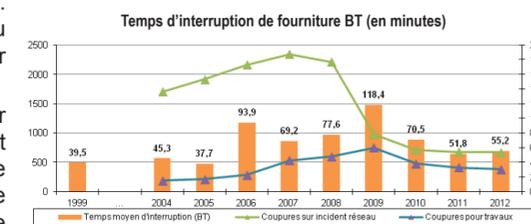
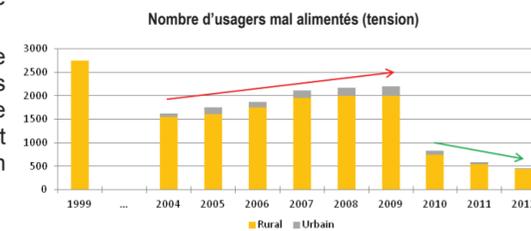
L'ESSENTIEL

- 55,2 minutes Temps de coupure moyen sur le réseau BT
- 1 652 GWh D'énergie consommée dont 13 % en offre de marché représentant 8 % des clients
- 2 915 usagers Bénéficiaires du TPN

Les réclamations et le service aux usagers

Les réclamations enregistrées par les fournisseurs, elles aussi, ne sont pas disponibles à l'échelle de la concession. Un outil de suivi va être mis en place car il est indispensable que les indicateurs ci-dessus soient complétés par une gestion transparente et fiable des réclamations. L'absence de ces données pose un problème de fond sur la qualité du service proposé aux usagers.

Le nombre de raccordements et de branchements a diminué. L'organisation d'ERDF est désormais opérationnelle pour traiter tous ces types de travaux.



Les données comptables et financières

ERDF (société anonyme par actions) ne doit fournir un bilan annuel conforme aux règles comptables des sociétés qu'au niveau national. À l'échelle du SICECO, les équilibres financiers fondamentaux (droit du concédant, provisions, compte d'exploitation, etc.) sont reconstitués artificiellement. Les chiffres communiqués sont invérifiables en raison de l'absence de certaines données, essentiellement sur les origines de financement par ouvrage. Cette particularité liée au monopole d'ERDF limite les prérogatives du SICECO en tant qu'autorité concédante et signataire du contrat de concession.

L'activité de la concession

La situation était plutôt défavorable avant 2010 (compte d'exploitation négatif de 2 000 k€). Mais, depuis l'intégration de Beaune (2011) et Châtillon sur Seine, le compte de résultat est positif. À noter qu'ERDF produit des comptes bénéficiaires depuis 4 ans, ce qui se traduit par un résultat de plus de 4 377 k€ supplémentaires.

Les provisions pour renouvellement

Alors que la moitié des réseaux HTA et BT sera complètement amortie d'ici 10 ans (actuellement 23 %), le montant des provisions pour renouvellement a baissé en 2012 (- 2,5%).

Le concessionnaire continue de modifier unilatéralement les durées d'amortissement de certains ouvrages : en 2012, ce sont au tour des transformateurs de voir leur durée prolongée de 30 à 40 ans. L'impact financier de ces modifications reste difficile à évaluer.

Le SICECO s'attend à ce que d'autres changements de durées d'amortissement soient imposés dans les années futures, avec des effets beaucoup plus conséquents en particulier pour les réseaux HTA (65 % des provisions constituées).

Les origines de financement ouvrage par ouvrage

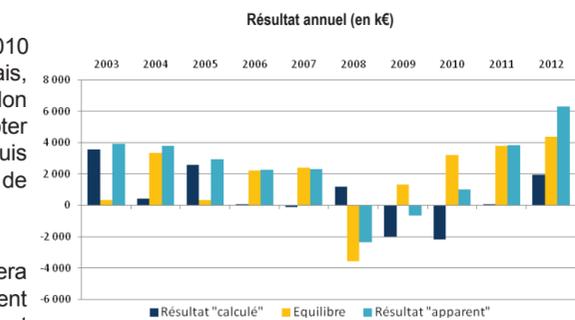
Le concessionnaire ne communique pas le détail de ces données et il convient de signaler une anomalie : les travaux d'extension sous maîtrise d'ouvrage du SICECO ne sont pas traités de la même manière que ceux réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF. Dans le premier cas, la participation des tiers est comptabilisée en financement concédant alors que la PCT (Part couverte par le Tarif) est inscrite en dépense concessionnaire. Dans le second cas, l'intégralité de la dépense est inscrite en financement concessionnaire alors que la participation des tiers devrait être calculée, comme pour le premier cas, en financement concédant.

Le droit du concédant

Il exprime le droit pour le SICECO à recevoir gratuitement les ouvrages en fin de contrat, c'est à dire sans avoir à « racheter » une partie des ouvrages au concessionnaire. Il dépend de l'affectation des origines de financement des ouvrages et du calcul des provisions et des amortissements.

Le ticket de sortie représente l'échange financier éventuel entre le concessionnaire et le concédant en fin de contrat. Une valeur positive équivaut à un paiement par le concessionnaire. Une estimation d'un ticket de sortie virtuel est possible chaque année (comme si le contrat s'arrêtait) mais il n'aura de sens qu'en fin de contrat.

Compte-tenu du refus du concessionnaire à fournir un inventaire des ouvrages avec l'origine de financement, les éléments relatifs au droit du concédant ne sont pas vérifiables. On notera également l'absence d'information sur les provisions pour renouvellement : dotation, utilisation, reprise et affectation au droit du concédant.



L'ESSENTIEL

- 215 millions d'€ Valeur nette de la concession
- 41,72 % Taux d'amortissement des ouvrages

